

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

14 Juin 1993
DECRET N° 93-273 /MFPR/DGFP/DGCA.SAV.
portant promotion à trente (30) mois
et à trois (3) ans au titre de l'an-
née 1990 de certains Attachés de Re-
cherche des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I du Corps des Cher-
cheurs et Techniciens de Recherche
du Personnel de la Recherche Scien-
tifique.

En tête : MATOKO (François Xavier).

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n°82/842 du 16 Septembre 1982 portant Statut
Particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;

(/u le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat

(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n°93-273/MFPR/DGFP/DGCA/SAV du 14 Juin 1993
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'an-
née 1990 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Re-
cherche du Personnel de la Recherche Scientifique et dressant
la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à
l'ancienneté à trois (3) ans. En tête : NDINGA-MAKANDA (Accel
Arnaud).

D E C R E T E :

...../.....

Article 1er.- Sont promus à trente (30) mois et à trois (3) ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1990, les Attachés de Recherche des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique dont les noms suivent : ACC = Néant.

Au 3° échelon, indice 1010

- MM.- MATOKO (François Xavier) (p/c) du 05 (06) 1991 en sçe à la DGRST
- MATOKOT Lazare (p/c) du 01.06.1991 -"- ORSTOM B/V.
- ELION-MBOUSSA (Albert) (p/c) du 16.01.1991 -"- -"
- LOUBANA (Pierre Michel) (p/c) du 01 (09) 1991. stage au Cameroun

Au 5° échelon, indice 1240

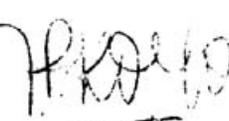
Mr.- NGQUMBI (Jean Sulpice) (p/c) du 01 (07) 1991 en ~~stage~~ en France

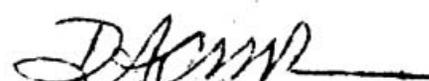
Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 14 Juin 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 7
- DGFP/BST..... 3
- DGB..... 3
- DGCF..... 3
- DGRST/DOS..... 7
- CRVZ..... 1
- ORSTOM B/V..... 1
- INTERESSES..... 7
- SGG/BC..... 2